Rapport annuel

Comptables agréés du Québec

101-01291/

Mission des COMPTABLES AGRÉÉS

[Notre mission consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à notre expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Nous agissons avec intégrité et objectivité, et nous nous engageons à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt du public.]

Vision des COMPTABLES AGRÉÉS

[Nous serons les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation des informations qui servent à mesurer et à améliorer la performance organisationnelle et nous représenterons le choix qui s'impose pour tous ceux qui ont besoin de services de gestion financière, de certification et d'autres services spécialisés.]

Mission de l'Ordre des COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

[L'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés exercent leurs compétences professionnelles avec objectivité et intégrité et qu'ils soient les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation de l'information décisionnelle.]

Lettres de transmission
AUX MINISTRES

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil
Québec, juillet 2000

Comptables agréés du Québec

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 20 juillet 2000

Comptables agréés du Québec

Office des professions du Québec
Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est, 1er étage
Québec

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 20 juillet 2000

Table des matières

Message du président du Conseil et du président-directeur général 6

Rapport d'activité de 1999-2000 9

- Bureau de la Direction - Développement et organisation 9
- Formation continue 10
- Formation professionnelle et relève 11
- Marketing et communications 12
- Administration et finances 14
- Affaires juridiques 15
- Pratique professionnelle 15

Membres du Bureau et comités spéciaux 16

États financiers 17

Tableau des membres 32

Rapport du syndic 33

Rapports des comités statutaires 34

- Arbitrage des comptes des membres 34
- Discipline 35
- Fonds d'indemnisation 36
- Formation professionnelle 37
- Inspection professionnelle 38
- Révision des plaintes 40

Personnel de l'Ordre 41

Liste des comités de l'Ordre et des regroupements régionaux 42

Message

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 1999-2000 a été marqué par la mise en place d'éléments clés pour le développement de la profession de comptable agréé au Québec et par la récolte d'importants bénéfices provenant de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques pour 1997-2001.

Pierre Brochu, FCA
Président du Conseil

Gérard Caron, FCA
Président-directeur général

Des projets et des réalisations visant à doter l'Ordre d'une organisation souple et polyvalente ont aussi mobilisé nos énergies.

Le bilan des réalisations qu'a entraînées l'implantation de nos orientations stratégiques pour 1997-2001 est impressionnant : des réalisations qui sont le résultat d'une volonté soutenue et d'efforts investis depuis maintenant quelques années. À preuve, l'une des réussites les plus éclatantes de l'année écoulée, la remontée spectaculaire du taux de réussite à l'EFU, a été rendue possible grâce à l'implantation, en 1998, du nouveau Programme de formation professionnelle (PFP). En effet, le taux de réussite des étudiants qui se présentaient pour la première fois à l'Examen final uniforme en 1999 est de 80 %, un record pour le Québec et une amélioration de 28 points sur le taux de réussite de 1998. Tous ces étudiants étaient issus du nouveau PFP. En outre, ces résultats ne constituent pas le seul succès lié à la mise en œuvre du PFP. Non seulement nous sommes-nous dotés d'un programme de formation professionnelle avant-gardiste, mais les efforts investis pour y parvenir nous ont permis de renouveler les bases de notre partenariat avec les universités québécoises.

Au cours de l'année, l'Ordre a aussi entrepris une révision de ses règlements touchant la formation et l'admission de même que la déontologie et l'encadrement de la pratique. Toutefois, ces développements dépendent, dans une large mesure, de l'évolution du cadre législatif qui nous est imposé par le système professionnel québécois. L'Ordre demande depuis longtemps une révision en profondeur de la législation entourant le système professionnel au Québec qui, à bien des égards, est lourd et peu flexible. À l'automne 1999, la ministre de la Justice, Linda Goupil, et l'Office des professions du Québec annonçaient leur intention d'entreprendre une démarche de révision du *Code des professions*. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui demande des efforts soutenus, et l'Ordre entend y participer activement. Il s'agit pour nous d'une priorité.

L'évolution récente de notre profession pose d'autres défis qui, s'ils ne sont pas spécifiques au Québec ou au Canada, exigent quand même que nous nous y attaquions. L'encadrement des opérations réalisées en fidéicommis, par exemple, demande une attention particulière de notre part. Au cours des deux dernières années, nous avons été saisis de trois cas où des comptables agréés ont détourné des sommes que leur avaient confiées des clients. Les victimes de ces actes se sont adressées à l'Ordre pour obtenir une indemnisation en vertu du « Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec ». Au total, ces réclamations représentent plus de 1 100 000 $, du jamais vu depuis la création de ce fonds. Pour faire face à cette situation, les membres du Bureau ont pris la décision, sur la base d'une analyse actuarielle poussée, d'imposer une cotisation spéciale de 75 $ par membre. Le Bureau a également décidé de doter le fonds d'indemnisation d'une couverture d'assurance adéquate et de revoir les règles et mesures touchant l'administration de comptes en fidéicommis ou la détention de sommes d'argent ou de valeurs pour le compte de tiers par des comptables agréés. Les membres du Bureau et la direction de l'Ordre sont très conscients de l'effort exigé, mais le fait de se doter d'outils pour réparer les torts causés par certains montre que nous sommes des professionnels intègres, responsables et soucieux de l'intérêt collectif.

Au plan national, l'Ordre a participé activement, en 1999-2000, à la mise en œuvre du protocole entre l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les ordres provinciaux. Ce protocole est encore tout nouveau et comme il touche l'ensemble de la profession au Canada, plusieurs décideurs doivent apprendre à travailler de concert. L'Ordre entend poursuivre sa collaboration avec l'ICCA et les autres ordres au Canada pour améliorer nos mécanismes de coopération et pour mettre en commun nos expertises dans le respect de nos différences. Il est impératif de maintenir et même de multiplier nos échanges afin d'optimiser l'utilisation de nos ressources, de renforcer la réciprocité et d'améliorer la compétitivité de notre profession au Canada et sur l'échiquier mondial.

Nous avons collaboré à la révision des processus de formation entreprise au niveau canadien et participé activement à la réflexion entourant la mise en œuvre de la Grille de compétences des CA du Canada. L'Ordre a également coordonné les travaux d'un groupe de travail chargé d'examiner les répercussions des propositions canadiennes sur les processus de formation et d'admission au Québec. Les conclusions de ce groupe nous ont permis de faire les représentations appropriées auprès de l'ICCA.

De plus, l'Ordre a contribué activement aux consultations qu'a menées l'ICCA sur la création des nouveaux programmes d'agrément de spécialistes. Nous avons pris part à la réflexion et entamé un dialogue soutenu et constructif visant une meilleure définition des rôles respectifs de l'ICCA et des ordres provinciaux dans les fonctions d'encadrement de la spécialisation. L'Ordre a également fait avancer la réflexion sur les modifications aux règlements qui seront nécessaires pour la mise en place des spécialités et sur la préparation d'un argumentaire à l'intention de l'Office des professions.

Au chapitre de notre virage Internet, nous avons procédé à la revue de notre infrastructure et de nos outils technologiques en prévision de nos développements Internet. Nos systèmes informatiques sont maintenant compatibles avec l'environnement Internet, et nous avons déjà commencé à offrir à nos membres divers produits et services à valeur ajoutée. Par ailleurs, l'implication de l'Ordre dans la réalisation du projet INFO-PME-Volet comptabilité, piloté par le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) est parvenue à sa conclusion. En janvier dernier, le ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, David Cliche, annonçait l'injection de fonds nouveaux destinés au développement du commerce électronique, dont 230 000 $ réservés à la profession de comptable agréé. Ces sommes permettront d'offrir à quelque 1 500 petits et moyens cabinets la « Trousse CA », soit un ensemble d'applications qui faciliteront l'accès à l'information stratégique et la création d'une communauté virtuelle de CA. L'Ordre est le maître d'œuvre de ce projet grâce auquel les comptables agréés pourront agir comme catalyseurs auprès des PME et ainsi avoir un effet multiplicateur sur le développement du commerce électronique au Québec.

Toujours au chapitre de notre développement informatique, mentionnons finalement la réalisation des premières étapes d'un projet de gestion électronique des documents produits ou reçus par l'Ordre. La force d'une entreprise ou d'une institution dépend, en bonne partie, de l'efficacité de son système d'information et de communications. Au cours de l'année, nous avons effectué les études nécessaires et privilégié la solution électronique. Nous espérons ainsi faciliter l'archivage des informations que nous recevons ou produisons, tout en nous délestant d'une quantité importante de documents papier.

Par ailleurs, un programme d'indicateurs de la performance globale de l'Ordre en était à sa première année d'implantation. Ce programme unique comporte 88 indicateurs et est basé sur la mission de l'Ordre et ses axes stratégiques. Déjà plusieurs mécanismes de mesure sont en place et nous avons commencé à colliger des statistiques qui nous permettront de fixer des objectifs précis d'amélioration pour le prochain exercice. Mentionnons également qu'un des moments forts dans la vie de l'organisation a sans doute été notre déménagement qui, au cours de l'été, a nécessité une coordination logistique importante et un effort auquel tous ont contribué.

Finalement, en cette dernière année de la période de planification stratégique 1997-2001, l'Ordre s'engage dans un exercice de renouvellement de ses orientations stratégiques pour la période 2002-2006. Notre profession connaît une évolution accélérée, si bien que l'analyse complète de l'environnement et des tendances susceptibles de nous affecter devra être mise à jour. Nous sommes parvenus à établir des bases solides et durables qui nous permettent non seulement de poursuivre notre développement, mais aussi d'assurer le renouveau de la profession.

En terminant, nous souhaitons remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur participation aux destinées de l'Ordre. Nous voulons aussi remercier chaleureusement les bénévoles qui choisissent de donner si généreusement de leur temps et de leur énergie. Merci enfin à l'équipe de direction et au personnel de l'Ordre pour leur dévouement et leur efficacité.

Pierre Brochu, FCA
Le président du Conseil

Gérard Caron, FCA
Le président-directeur général

Bureau DE LA DIRECTION — Développement ET ORGANISATION

Programme de relations gouvernementales

L'an dernier, l'Ordre s'est doté d'un programme de relations gouvernementales visant à assurer une présence continue auprès d'une série de cibles ministérielles et administratives. Au cours de l'année, nous avons fait valoir l'importance de certains dossiers pour la profession. Les dossiers jugés prioritaires ont trait à la responsabilité professionnelle, à la reconnaissance des spécialités, à la révision du règlement sur la publicité, à l'harmonisation de la déontologie et à la pluridisciplinarité.

Constitution en société par actions et responsabilité professionnelle des cabinets

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Office des professions visant le dépôt d'un projet de loi permettant la constitution des professionnels en sociétés par actions et la création de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée. Ces démarches ont été menées conjointement avec le Barreau du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec, la Chambre des notaires ainsi que les ordres des architectes et des denturologistes.

Implantation de la spécialisation

L'Ordre a participé aux consultations menées par l'ICCA sur la création des nouveaux programmes d'agrément de spécialistes et a pris part à la réflexion entourant le partage des responsabilités entre l'ICCA et les ordres provinciaux concernant les fonctions d'encadrement des spécialités. D'autre part, nous avons entrepris une réflexion en vue de procéder aux modifications des règlements nécessaires à la mise en place des spécialités.

Mise en place des mesures de la performance de l'Ordre

L'année écoulée aura permis de mettre en place plusieurs outils de mesure de la performance de l'Ordre conçus au cours de l'exercice précédent, incluant l'administration d'un sondage auprès des membres. Nous avons réalisé les premières étapes vers une intégration complète de ces outils dans nos systèmes d'information et de gestion courante.

Ateliers de consultation

L'Ordre a tenu une quinzaine d'ateliers de consultation dans des cabinets de diverses régions du Québec pour tenir les membres informés de la mise en œuvre des orientations stratégiques 1997-2001, ainsi que de l'implantation du projet Vision, et pour recueillir leurs commentaires et suggestions.

Suivi de la mise en œuvre du Protocole d'entente

L'Ordre a suivi de près l'implantation du nouveau protocole de gouvernement de la profession intervenu entre l'ICCA et les ordres provinciaux. Nous avons préparé un questionnaire qui sera utilisé pour évaluer la performance des réalisations de l'Institut et des ordres en vertu du nouveau protocole.

Révision du processus budgétaire de l'Ordre

Le processus budgétaire de l'Ordre a été révisé. D'abord, et tel que requis par la Loi, toute modification de la cotisation de l'exercice subséquent devra maintenant être approuvée par les membres réunis en assemblée. La date de l'assemblée générale annuelle ainsi que le calendrier budgétaire ont donc été changés en conséquence. De plus, le Bureau a approuvé en novembre dernier quelques modifications de la cotisation afin de se conformer à l'article 86(k) du *Code des professions*. Selon ces modifications, depuis le 1er avril 2000, les différentes catégories de membres à la retraite ont toutes été regroupées en une seule catégorie de membres dits « non actifs ». Les critères permettant de déterminer qui peut se prévaloir de ce statut ont également été approuvés.

Mise en place d'un système de gestion électronique des documents

Nous avons réalisé les premières étapes d'un projet de longue haleine visant la mise en place d'un système de gestion électronique de l'ensemble des documents produits et reçus par l'Ordre. Dans un premier temps, nous avons rédigé une politique sur la gestion documentaire et conçu des outils permettant la mise en œuvre de cette politique, dont un calendrier de conservation. Nous avons également réalisé des expériences pilotes avec le concours de certaines directions de l'Ordre.

Formation CONTINUE

Activités de formation

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Direction des services aux membres a officiellement changé de dénomination pour devenir la Direction de la formation continue, qui demeure responsable de la formation continue, des publications et du service Contact-employeurs. L'année écoulée en a été une de continuité. Le succès des activités de formation auprès des membres se confirme comme en témoignent les ventes de passes de saison (plus de 1 800), le nombre d'inscriptions aux cours (plus de 13 000), le nombre d'activités de formation (près de 100), et le nombre de présentations (près de 500).

Un autre grand succès des activités de formation demeure sans doute la présentation de trois séminaires Vision Haute Performance et ce, tant par la qualité des présentations que par le prestige des animateurs invités. Nous avons également mené un projet pilote qui consistait à offrir un premier cours par Internet. Ce cours, intitulé *Améliorez votre efficacité avec les technologies de l'information*, était présenté en collaboration avec la Chambre des notaires, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, le Laboratoire en informatique cognitive et environnements de formation (LICEF) et le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO).

Publications

L'année écoulée a vu une nette croissance des ventes de publications. Nous avons procédé à plusieurs mises à jour ainsi qu'au lancement de deux nouveaux tomes de la collection *Le guide des affaires pour la meilleure information décisionnelle*, soit le tome *Gestion dans un contexte international* et le tome *Systèmes d'information et affaires électroniques*. La Direction de la formation continue a également publié, en collaboration avec la direction Marketing et communications, le *Catalogue des produits et services*. Ce catalogue sera réédité chaque année, au même titre que le catalogue des cours. Toutefois, la grande nouveauté en matière de publication est certes le lancement, à l'automne, du *Carnet du décideur, Recueil des publications professionnelles de l'OCAQ*, qui regroupe la quasi-totalité des publications de l'Ordre sur cédérom.

Contact-employeurs

Concernant le service Contact-employeurs, l'année fut exceptionnelle en ce qui a trait au nombre de placements effectués (40). Le nombre d'offres d'emploi reçu par le service est en croissance (plus de 200).

Services aux membres

Avec le changement de dénomination et de vocation, les secteurs de la pratique professionnelle, de l'apprentissage permanent et des consultations techniques ont été transférés à la Direction de l'inspection et de la pratique professionnelle. Toutefois, le Comité des CA en affaires et en industrie, le Comité des femmes CA et le Comité de terminologie française demeurent sous la coordination de la Direction de la formation continue. Fait à mentionner, le Comité de terminologie française de l'Ordre a remporté deux distinctions, soit le Mérite du français, décerné par l'Office de la langue française, et le Mot d'or 1999, décerné par l'association française Actions pour promouvoir le français des affaires.

Formation professionnelle ET RELÈVE

Programme de formation professionnelle

La Direction de la formation professionnelle et de la relève a terminé le développement du matériel pédagogique destiné au Programme de formation professionnelle (PFP). Au total, 221 heures d'activités pédagogiques ont été réalisées dans le cadre des 47 missions produites, dont plusieurs à volets multiples. Ces missions ont par ailleurs fait l'objet de plus de 150 prestations dans les universités au cours de la dernière année. À noter que, à quelques exceptions près, toutes les missions ont été traduites, y compris les notes pédagogiques.

En vue de fournir des services à valeur ajoutée aux candidats à l'exercice de la profession, plusieurs produits et services ont été mis à leur disposition au cours de la dernière année. Ainsi, une série de documents de référence sont désormais accessibles sur le site des candidats de l'Ordre et deux cédéroms sont également distribués aux candidats inscrits au PFP.

Examen final uniforme

Le taux de réussite à l'EFU 1999 pour les étudiants qui s'y présentaient pour la première fois a été de 79, 5 %, un succès sans précédent et d'autant plus significatif qu'il est de sept points supérieur à la moyenne nationale. Au total, 312 candidats ont réussi l'EFU et quatre d'entre eux figurent au Tableau d'honneur canadien.

Révision des processus de formation

Nous avons poursuivi notre collaboration à la révision des processus de formation entreprise au niveau canadien en mettant en valeur l'expertise particulière du Québec acquise lors de la mise en œuvre de son nouveau Programme de formation professionnelle. Un groupe de travail a été chargé d'examiner les répercussions des propositions de révision sur les processus de formation et d'admission au Québec et d'évaluer la grille de compétences élaborée par l'ICCA. Les travaux de ce groupe ont influencé de façon significative la réflexion menée par l'ICCA sur ce thème.

Candidats à la profession et jeunes CA

La moitié des sections régionales du Comité de la relève ont été intégrées aux regroupements régionaux pour la tenue d'activités dans leur région respective. Le Comité provincial de la relève s'est réuni à trois reprises. Les échanges d'informations auxquels donnent lieu ces rencontres sont essentiels pour maintenir l'intérêt et l'implication des représentants de la relève.

Promotion de la profession auprès des étudiants

Nous avons redoublé d'efforts afin de nous assurer un maximum de visibilité dans les universités. En effet, les étudiants au baccalauréat de la plupart des universités ont été rencontrés à deux reprises, sinon trois. De plus, nous avons participé à toutes les journées carrières et plusieurs universités ont été visitées dans le cadre de l'inscription des étudiants au Programme de formation professionnelle. Nous avons innové en invitant plusieurs CA œuvrant en cabinet et en entreprise à témoigner de leur expérience lors de présentations aux étudiants. L'impact de cette initiative s'est avéré des plus positifs.

Par ailleurs, grâce à la participation de certains cabinets et des sections régionales du Comité de la relève, plusieurs cégeps et écoles secondaires de Montréal et de Québec ont été visités, ce qui a été fort apprécié, tant par les étudiants que par les professeurs. Pour maximiser son impact auprès de cette clientèle, l'Ordre a réalisé un vidéo promotionnel extrêmement dynamique. L'objectif visé par ce vidéo est de contribuer à mieux informer la clientèle des écoles secondaires et des cégeps et de modifier leur perception de la profession de CA.

Nous avons aussi rejoint un nombre important de jeunes par notre présence au Salon Éducation-Formation tenu à la Place Bonaventure en octobre. Cela nous a même valu un reportage à Télévision Quatre Saisons et à l'émission *Salut Bonjour* à TVA.

D'autre part, nous nous sommes assuré une visibilité dans les journaux étudiants, les agendas universitaires et les cahiers spéciaux sur l'éducation. Nous sommes également bien représentés dans les diverses publications des Éditions Ma Carrière, qui sont très consultées par les étudiants lorsque vient le moment de choisir une orientation de carrière.

Marketing ET COMMUNICATIONS

Visibilité, produits et services

En recourant à une campagne de publicité imprimée dans les grands quotidiens et magazines d'affaires du Québec, nous avons fait la promotion de l'étendue et de la variété des champs d'expertise des CA du Québec, de même que de leur expertise de pointe en matière d'information décisionnelle. Nous avons également fait la promotion des produits et services de l'Ordre auprès des membres et des non-membres par des placements médias et par le nouveau catalogue des produits et services, élaboré en collaboration avec la Direction de la formation continue.

Événements et relations publiques

L'Ordre a coordonné la production et la promotion, en collaboration avec le Comité des finances publiques, d'un mémoire intitulé *Une nécessaire perspective*, publié à l'automne en prévision de la consultation publique sur l'utilisation des surplus budgétaires. Ce mémoire insiste sur la nécessité et l'urgence d'adopter un plan global et des cibles précises en matière de finances publiques. Une conférence de presse, à laquelle les grands médias montréalais et québécois ont assisté, a marqué le lancement de ce mémoire. La couverture médiatique a été des plus positives. Encore cette année, l'Ordre s'est associé à la Chambre de commerce du Québec pour la production et la publication de ce mémoire.

Nous avons également assuré les relations avec les médias et auprès des journalistes en répondant à leurs demandes d'informations et de personnes ressources pour des articles de nature variée publiés dans les quotidiens, les revues d'affaires, les hebdomadaires, etc.

L'Ordre a participé à l'organisation de différentes activités de concert avec des partenaires tels que la Chambre de commerce du Québec, l'École des Hautes Études Commerciales, la Fondation de l'Entrepreneuship, etc. Notons, entre autres, la participation de l'Ordre aux côtés de divers partenaires, dont l'Association des banquiers canadiens, à l'organisation et au financement de la tournée d'information destinée aux travailleurs autonomes.

Comme chaque année, l'Ordre a organisé des événements de prestige. En janvier avait lieu la Soirée Reconnaissance, où 24 nouveaux FCA ont été honorés et où était dévoilé le nom du lauréat du prix *Jeune CA décideur*. En mars se tenait la cérémonie de la remise des permis aux nouveaux CA, ainsi que le Gala de la réussite, auquel étaient conviés les nouveaux CA, de même que tous les candidats ayant réussi à l'EFU de 1999.

Regroupements régionaux

Nous avons terminé la mise en place des regroupements régionaux de comptables agréés. Les deux derniers regroupements, soit ceux de l'Est-de-l'Île et de Montréal-Centre, ont été officiellement lancés à l'automne 1999. Environ 200 membres ont assisté à ces événements, qui marquaient la fin de la mise en place des 12 regroupements régionaux prévus dans le cadre des orientations stratégiques 1997-2001. L'année a également été marquée par la fusion des comités de la relève et des regroupements régionaux. Par ailleurs, le Comité des regroupements régionaux a tenu quatre rencontres. Ce comité se veut un lieu d'échanges d'idées et de coopération qui vise à permettre à l'Ordre de demeurer à l'écoute des CA en régions, de communiquer les progrès réalisés dans divers dossiers touchant la profession, et de discuter des meilleures pratiques de rayonnement auprès des milieux d'affaires.

Virage Internet

Poursuivant son objectif de soutien aux membres dans leur apprentissage des nouvelles technologies, l'Ordre a élaboré et diffusé un programme d'accompagnement Internet conçu spécifiquement à l'intention des comptables agréés. Pour ce faire, nous avons négocié des ententes pour l'acquisition de matériel, le branchement à un fournisseur de services et les cours de formation. Par ailleurs, nous avons produit *Le guide pratique Internet 1999 des comptables agréés* en partenariat avec l'éditeur du magazine scientifique *Québec Science*. Ce guide vise à fournir aux CA l'information nécessaire pour les inciter à utiliser davantage les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Lors de l'assemblée annuelle de 1999, nous avons aussi tenu un Café Internet qui a permis à plusieurs membres de mieux se familiariser avec les sites de l'Ordre et d'évaluer les possibilités d'utilisation d'Internet dans leur pratique quotidienne.

Développement des sites Internet

Au cours de l'année, nous avons poursuivi le développement de nos sites Internet. Entre autres innovations, nous avons mis en place une base de données de gestion documentaire pour les sites. Le développement de nouveaux produits et services disponibles par Internet est probablement ce qui a demandé le plus de travail. Nos sites Internet évoluent pour se transformer en transactionnels et fournir de plus en plus d'informations pratiques et utiles à la communauté québécoise des CA. En 1999, la liste des projets n'a cessé de s'allonger. Mentionnons la réalisation d'un projet pilote de téléapprentissage, l'ajout d'un moteur de recherche à notre site réservé aux membres, l'addition de plusieurs liens utiles afin que le réseau devienne un portail vers d'autres ressources, l'ajout de nos catalogues de cours et de publications permettant des transactions en ligne, et le développement d'un service qui offre aux cabinets du Québec la possibilité de créer et de mettre en ligne leur propre site Internet.

IDé et autres moyens de communication

En novembre, nous avons mis en ligne un nouveau magazine Internet : ide-mag.com. Ce magazine se veut une vitrine de l'expertise et du savoir-faire de la profession auprès du milieu des affaires. Par ailleurs, de nouveaux bulletins d'information concis et conviviaux ont été conçus et produits durant l'année. C'est ainsi que *BilanExpress* (10 numéros par an), *BilanPratique* (publié au besoin) et *Bilan régional* (produit pour chacun de nos 12 regroupements régionaux) ont été lancés. La stratégie de diffusion vise à maximiser les envois par mode électronique. Les membres reçoivent ces bulletins par courriel, par télécopieur ou par la poste, dans cet ordre de priorité. Notre objectif d'envoi de 50 % par voie électronique (courriel et télécopieur) est maintenant dépassé, car près de 80 % des membres reçoivent nos bulletins par ce mode de transmission.

Administration ET FINANCES

Le secteur administration et finances a vécu plusieurs changements importants en 1999-2000. Soulignons, en premier lieu, le départ en septembre de Richard Chevalier, CA, qui œuvrait à l'Ordre depuis neuf ans à la tête de la Direction de l'administration et des finances. Il a été remplacé par Evelyn Paquin, CA. Notons aussi que le Service des ressources humaines a été intégré à la direction à partir du 1er décembre 1999.

Les activités de nature financière ont été marquées par la révision des processus budgétaires et celle de notre structure de cotisation, et plus particulièrement des catégories de membres. De plus, nous avons mis sur pied un comité chargé d'étudier les demandes de soutien financier adressées par nos membres qui connaissent des difficultés passagères à acquitter leur cotisation.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés du Québec s'établissait à 670 $, incluant un montant de 350 $ représentant la quote-part qui est versée à l'ICCA. Pour les comptables agréés qui œuvrent en cabinet, un montant additionnel de 140 $ s'ajoutait à la cotisation de base selon le principe de l'utilisateur-payeur. À cela s'ajoute une taxe de 16,70 $ perçue pour l'Office des professions du Québec.

Par ailleurs, le secteur des technologies de l'information a été passablement occupé, en 1999, par l'analyse de tous les systèmes et logiciels de l'Ordre, et par la préparation d'un plan d'urgence en prévision du passage à l'an 2000, qui s'est finalement fait sans heurt. Nous avons également travaillé à l'adaptation du matériel et des logiciels en vue du développement des produits et services que veut offrir l'Ordre par Internet.

Le déménagement de nos locaux dans un temps record — entre le 1er mai et le 13 août — a sans contredit été un point marquant de l'année. Les objectifs fixés par la direction générale pour le design des nouveaux locaux ont été respectés. Les coûts totaux pour une activité de cette envergure ont été maintenus à un niveau très bas. Le déménagement a aussi donné lieu à la numérisation d'un grand nombre de documents, ce qui a permis d'économiser beaucoup d'espace de rangement.

Gestion administrative et résultats financiers

En ce qui a trait aux résultats financiers, le Fonds d'administration générale de l'Ordre termine l'exercice avec un excédent des produits par rapport aux charges de 247 759 $. Cet excédent s'explique principalement par le fait que le virement de 300 000 $ au Fonds des regroupements n'affecte pas l'excédent de l'exercice mais plutôt les soldes de fonds.

Ces mêmes soldes de fonds ont enregistré une augmentation de 88 880 $, pour se chiffrer à 3 128 995 $ (3 040 115 $ en 1998-1999) et conserver un ratio par rapport aux cotisations supérieur à celui généralement jugé souhaitable pour les associations professionnelles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, le Bureau a tenu cinq réunions ordinaires alors que le Comité administratif a tenu dix réunions ordinaires et sept réunions extraordinaires (dont quatre par voie de conférences téléphoniques).

Affaires JURIDIQUES

La Direction des affaires juridiques a le mandat de procéder à la revue des règlements de l'Ordre afin de les adapter à l'évolution de la pratique et de les harmoniser avec la réglementation des autres ordres provinciaux. Elle doit également entretenir un rapport suivi avec le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions, et s'impliquer activement dans tous les dossiers relatifs aux lois et aux règlements qui touchent les ordres professionnels et la profession de comptable agréé. Elle est également responsable du service des greffes des Comités de discipline, d'arbitrage des comptes des membres et de révision des plaintes, des dossiers d'infraction criminelle et des dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre. La direction assure aussi la représentation de l'Ordre dans le cadre des procédures civiles et administratives.

Causes de pratique illégale

Exercices terminés le 31 mars

	2000	1999
Causes reportées de l'an dernier	20	36
Nouveaux dossiers	42	17
	62	53
Condamnations	10	7
Causes réglées	15	26
Causes reportées à l'an prochain	37	20
	62	53

Pratique PROFESSIONNELLE

Planificateurs financiers

Au cours de l'année, la Direction de l'inspection et de la pratique professionnelle, de concert avec la Direction des affaires juridiques, a conclu, pour l'Ordre, une convention avec le Bureau des services financiers concernant l'utilisation du titre de planificateur financier par les CA œuvrant dans ce secteur d'activité. En vertu de cette convention d'une durée d'un an, les comptables agréés titulaires d'un diplôme de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) qui désirent porter le titre de planificateur financier, doivent d'abord s'inscrire auprès de l'OCAQ pour être autorisés à porter ce titre. Cette convention décrit les responsabilités de l'Ordre à l'égard de ces membres. Tant que cette convention sera en vigueur, les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, autres que les dispositions pénales, ne s'appliquent pas aux membres de l'Ordre qui utilisent le titre de planificateur financier.

Membres du Bureau
ET COMITÉS SPÉCIAUX

Comité administratif

Pierre Brochu, FCA
Président du Conseil

Lucette Poliquin, CA
Vice-présidente du Conseil

Réjean Blanchette, CA
Claude Gauvin, FCA
Guy Landry *

Michel Beauséjour, FCA
Président sortant

Claude Gauvin, FCA, Pierre Brochu, FCA, Réjean Blanchette, CA, Lucette Poliquin, CA, Guy Landry, Gérard Caron, FCA, Michel Beauséjour, FCA

Autres membres du Bureau

Benoît Boivin, CA
Sylvia Ceacero *
Nathalie Charette, CA
Joane Demers, CA
Gaetano Di Guglielmo, CA
Jacques Fortin, CA
Colette Gauthier, CA
Anne Goudreault, CA
Anne-Marie Hubert, CA
Hélène Huot, CA
Diane Joly, CA
Jean Laflamme, CA
Jocelyn Lavoie, CA
Alain Lemaire, CA
Paul Levine, CA
Daniel McMahon, FCA
Georges Paulez, CA
Diane Racine, CA
Jean-François Roy, CA
Denis Savard, CA
Michel Théroux, CA
André Thibault, CA
Louise Thisdale *
Colette Tracyk, M.Sc. *
Gérard Caron, FCA

* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec

Comité des finances

Lucette Poliquin, CA
Présidente

Colette Gauthier, CA
Michel Théroux, CA

Comité de vérification

Anne Goudreault, CA
Présidente

Diane Joly, CA
Denis Savard, CA

Conseil des anciens présidents

Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
J. David Weinstein, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA
J. Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Julien H. Fayet, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA
Laird Watt, FCA

États financiers

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte Beaulne

Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 9 mai 2000

Responsabilité de la direction générale

À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

Pierre Brochu, FCA

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA

Le 9 mai 2000

États financiers

[ ]

Actif à court terme

Encaisse

Dépôts à terme et acceptations bancaires (note 4)

Débiteurs (note 5)

Avances au Fonds d'administration générale (note 6)

Avances au Fonds d'indemnisation (note 6)

Frais payés d'avance

Obligations, au coût (note 7)

Immobilisations (note 8)

Passif à court terme

Créditeurs (note 9)

Produits reportés (note 10)

Dû au Fonds d'orientation PFP (note 6)

Dû au Fonds de formation continue (note 6)

Dû au Fonds des regroupements

Dû au Fonds d'administration générale (note 6)

Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice

Avantage incitatif reporté

Dette à long terme

Soldes de fonds

Investis en immobilisations

Affectations d'origine interne

Non grevés d'affectations

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)

AU NOM DU BUREAU :

Le président du Conseil,

Pierre Brochu, FCA

La présidente du Comité des finances,

Lucette Poliquin, CA

	2000						1999
Fonds d'administration générale	Fonds d'orientation PFP	Fonds de formation continue	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Total		Total
226 339 $	— $	— $	49 474 $	— $	**275 813** $		163 987 $
1 874 381	—	—	195 085	200 000	**2 269 466**		4 488 742
815 033	—	—	25 775	—	**840 808**		699 965
—	601 014	100 000	23 465	—	—		—
188 627	—	—	—	—	—		—
95 412	—	—	1 610	85 000	**182 022**		131 502
3 199 792	601 014	100 000	295 409	285 000	**3 568 109**		5 484 196
3 422 954	—	—	—	—	**3 422 954**		1 994 171
1 155 575	—	—	—	—	**1 155 575**		869 493
7 778 321 $	601 014 $	100 000 $	295 409 $	285 000 $	**8 146 638** $		8 347 860 $
2 853 912 $	— $	— $	24 046 $	450 000 $	**3 327 958** $		2 472 805 $
1 012 860	—	—	—	—	**1 012 860**		1 842 934
601 014	—	—	—	—	—		—
100 000	—	—	—	—	—		—
43 465	—	—	—	—	—		—
—	—	—	—	188 627	—		—
—	—	—	—	—	—		11 645
4 591 251	—	—	24 046	638 627	**4 340 818**		4 327 384
676 825	—	—	—	—	**676 825**		909 934
—	—	—	—	—	—		70 427
5 268 076	—	—	24 046	638 627	**5 017 643**		5 307 745
1 155 575	—	—	—	—	**1 155 575**		869 493
—	601 014	100 000	271 363	200 000	**1 172 377**		610 000
1 354 670	—	—	—	(553 627)	**801 043**		1 560 622
2 510 245	601 014	100 000	271 363	(353 627)	**3 128 995**		3 040 115
7 778 321 $	601 014 $	100 000 $	295 409 $	285 000 $	**8 146 638** $		8 347 860 $

États financiers

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2000

Produits

Cotisations des membres

Moins : Part de l'ICCA

Cotisations des candidats

Moins : Part de l'ICCA

Cotisations annuelles nettes

Inscriptions à la formation continue

Droits d'inspection

Droits d'examen

Droits d'admission et d'immatriculation

Publications

Revenus de placement

Abonnements et revenus de publicité (*Bilan*)

Autres

Charges

Formation continue

Inspection professionnelle

Examen

Publications

Marketing et communications

Formation professionnelle et relève

Finance et administration

Syndic

Bureau de direction

Technologies de l'information

Affaires juridiques

Services aux membres

Pratique professionnelle

Développement et organisation

Ressources humaines

Contact-employeurs

Publication de *Bilan*

Provision pour réclamations (note 13)

Frais généraux non répartis (note 8)

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant le projet Vision

Projet Vision

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges

	2000					1999
Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds de formation professionnelle	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Total	Total
10 369 300 $	10 475 645 $	795 298 $	— $	— $	11 270 943 $	9 491 746 $
(4 946 000)	(5 003 108)	—	—	—	(5 003 108)	(4 493 006)
5 423 300	5 472 537	795 298	—	—	6 267 835	4 998 740
212 850	209 201	—	—	—	209 201	235 125
(33 250)	(32 688)	—	—	—	(32 688)	(36 800)
179 600	176 513	—	—	—	176 513	198 325
5 602 900	5 649 050	795 298	—	—	6 444 348	5 197 065
2 002 300	1 938 408	—	—	—	1 938 408	2 019 593
735 000	712 751	—	—	—	712 751	799 975
478 200	474 980	—	—	—	474 980	547 760
312 300	330 653	—	—	—	330 653	333 086
311 100	392 210	—	—	—	392 210	356 730
485 000	389 166	45 001	—	—	434 167	561 683
—	—	—	—	—	—	300 316
811 400	819 215	—	139 333	—	958 548	638 233
10 738 200	10 706 433	840 299	139 333	—	11 686 065	10 754 441
1 868 400	1 913 771	—	—	—	1 913 771	1 849 855
764 300	661 867	—	—	—	661 867	727 616
526 900	495 239	—	—	—	495 239	529 978
277 400	394 429	—	—	—	394 429	314 125
1 955 800	1 528 075	—	345 599	—	1 873 674	1 278 782
1 059 200	902 257	239 285	—	—	1 141 542	1 422 218
658 800	759 026	—	—	—	759 026	711 603
421 700	565 926	—	—	—	565 926	569 087
632 500	546 602	—	—	—	546 602	478 837
384 700	469 682	—	—	—	469 682	330 700
246 000	299 133	—	—	103 627	402 760	292 707
323 000	296 829	—	—	—	296 829	363 391
246 600	248 304	—	—	—	248 304	220 844
177 300	166 600	—	—	—	166 600	169 041
106 900	115 704	—	—	—	115 704	59 654
69 600	63 003	—	—	—	63 003	67 647
—	—	—	—	—	—	314 958
—	—	—	—	450 000	450 000	—
1 019 100	1 032 227	—	—	—	1 032 227	984 771
10 738 200	10 458 674	239 285	345 599	553 627	11 597 185	10 685 814
—	247 759	601 014	(206 266)	(553 627)	88 880	68 627
—	—	—	—	—	—	638 669
— $	247 759 $	601 014 $	(206 266) $	(553 627) $	88 880 $	(570 042) $

États financiers

Évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Solde d'ouverture	
Déjà établi	
Redressement sur exercices antérieurs (note 17)	
Redressé	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	
Acquisitions d'immobilisations	
Cessions d'immobilisations	
Virements interfonds (note 11)	
Solde de clôture	

Solde d'ouverture	
Déjà établi	
Redressement sur exercices antérieurs (note 17)	
Redressé	
Insuffisance des produits par rapport aux charges	
Acquisitions d'immobilisations	
Cessions d'immobilisations	
Virements interfonds	
Solde de clôture	

2000

Fonds d'administration générale Investis en immobilisations	Fonds d'administration générale Non grevés d'affectations	Fonds de formation professionnelle	Fonds d'orientation PFP	Fonds de formation continue	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation (note 14)	Total
869 493 $	1 382 993 $	310 000 $	– $	100 000 $	– $	200 000 $	**2 862 486 $**
–	–	–	–	–	177 629	–	**177 629**
869 493	1 382 993	310 000	–	100 000	177 629	200 000	**3 040 115**
(429 301)	677 060	601 014	–	–	(206 266)	(553 627)	**88 880**
851 176	(851 176)	–	–	–	–	–	**–**
(135 793)	135 793	–	–	–	–	–	**–**
–	10 000	(911 014)	601 014	–	300 000	–	**–**
1 155 575 $	1 354 670 $	– $	601 014 $	100 000 $	271 363 $	(353 627) $	**3 128 995 $**

1999

Fonds d'administration générale Investis en immobilisations	Fonds d'administration générale Non grevés d'affectations	Fonds de formation professionnelle	Fonds d'orientation PFP	Fonds de formation continue	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation (note 14)	Total
730 563 $	2 050 422 $	310 000 $	– $	100 000 $	– $	200 000 $	**3 390 985 $**
–	–	–	–	–	219 172	–	**219 172**
730 563	2 050 422	310 000	–	100 000	219 172	200 000	**3 610 157**
(408 409)	(20 090)	–	–	(100 000)	(41 543)	–	**(570 042)**
550 089	(550 089)	–	–	–	–	–	**–**
(2 750)	2 750	–	–	–	–	–	**–**
–	(100 000)	–	–	100 000	–	–	**–**
869 493 $	1 382 993 $	310 000 $	– $	100 000 $	177 629 $	200 000 $	**3 040 115 $**

États financiers

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2000

Activités de fonctionnement

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges

Éléments sans incidence sur les liquidités :

Amortissement des immobilisations

Perte (gain) sur cessions d'immobilisations

Amortissement de l'avantage incitatif reporté

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

Activités de financement et d'investissement

Encaissement d'obligations

Acquisitions d'obligations

Acquisitions d'immobilisations

Produit de cession d'immobilisations

Remboursement de la dette à long terme

Diminution des liquidités

Liquidités au début

Liquidités à la fin

Les liquidités comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les acceptations bancaires.

2000	1999
88 880 $	(570 042) $
426 544	411 159
2 757	(2 750)
(99 450)	(101 104)
418 731	(262 737)
(166 284)	309 900
252 447	47 163
386 732	3 711 341
(1 815 515)	(3 679 861)
(851 176)	(550 089)
2 134	2 750
(82 072)	(10 833)
(2 359 897)	(526 692)
(2 107 450)	(479 529)
4 652 729	5 132 258
2 545 279 $	4 652 729 $

1. Statut, nature des activités et structure de l'Ordre

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés* du Québec. L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il est associé à l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans le cadre de certaines de ses activités qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens.

La structure de l'Ordre compte les directions suivantes : Inspection et pratique professionnelle; Marketing et communications; Administration et finances; Développement et organisation; Formation professionnelle et relève; Formation continue; Syndic; Affaires juridiques et Bureau de la direction.

En plus des directions mentionnées, on retrouve d'autres activités à l'état des résultats sous la rubrique « Charges ».

2. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 18 février 1999.

3. Principales conventions comptables

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce fonds présente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de formation professionnelle présente les ressources affectées à l'élaboration du programme de formation professionnelle. Les produits et les charges afférents à la mise sur pied du matériel pédagogique et d'outils d'évaluation aux fins du nouveau programme de formation professionnelle sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Le Fonds de formation professionnelle a été dissous le 31 mars 2000. La phase de développement du matériel pédagogique et des outils d'évaluation étant terminée au 31 mars 2000, le solde de ce fonds a été transféré à cette date dans un nouveau fonds, soit le Fonds d'orientation du programme de formation professionnelle (Fonds d'orientation PFP), et dans le Fonds d'administration générale.

Le Fonds d'orientation PFP présente les ressources affectées à la gestion des orientations du programme de formation professionnelle. Les produits et les charges afférents à l'orientation du programme de formation professionnelle sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placements y afférents.

Le Fonds de formation continue présente les produits et les charges afférents au développement de cours et de nouveaux produits.

Le Fonds des regroupements constitue un moyen de communication et de coordination entre l'Ordre, ses directions et les regroupements de comptables agréés pour l'ensemble du territoire du Québec. Les produits et les charges afférents aux regroupements régionaux sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placements y afférents.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*. Les revenus de l'exercice sont comptabilisés dans le Fonds d'administration générale.

Entités contrôlées

L'Ordre détient la totalité des actions en circulation de la société « Les Éditions de l'OCAQ inc. »; celle-ci a cessé ses activités le 31 mars 1999.

L'Ordre a le pouvoir de définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement du Fonds d'assurances de l'OCAQ et agit en tant que gestionnaire pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Le Fonds d'assurances de l'OCAQ, considéré comme une entité sans but lucratif distincte, sert à gérer les surplus rétrocédés par les assureurs des régimes d'assurances. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant aux régimes d'assurances du Fonds d'assurances de l'OCAQ, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 16.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et Contact-employeurs, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation. Le solde non réparti est présenté séparément, à l'état des résultats, sous le titre « Frais généraux non répartis ».

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Logiciels informatiques	linéaire	5 ans
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail, soit 15 ans

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

4. Dépots à terme et acceptations bancaires

Les dépôts à terme et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Le taux d'intérêt des dépôts à terme et acceptations bancaires détenus à la fin de l'exercice varie de 4,25 % à 4,57 % et leur date d'échéance est en deçà d'un an.

5. Débiteurs

	2000	1999
Comptes clients	774 154 $	630 549 $
Intérêts courus	42 078	44 832
Autres	24 576	24 584
	840 808 $	699 965 $

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

6. Avances et dus interfonds

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement ou d'encaissement définie, à l'exception de l'avance du Fonds d'orientation PFP au Fonds d'administration générale, effectuée le 31 mars 2000, laquelle porte intérêt au taux des dépôts à terme et acceptations bancaires.

Les intérêts attribués au Fonds de formation professionnelle au cours de l'exercice sont de 45 001 $ (64 075 $ en 1999).

7. Obligations

La valeur à la cote des obligations est de 3 305 899 $ au 31 mars 2000 (1 992 162 $ au 31 mars 1999). Le taux d'intérêt effectif est de 5,9 %. Ces obligations portent intérêt à des taux variant de 5,15 % à 8 % et les échéances vont d'octobre 2002 à octobre 2029.

8.
Immobilisations

	2000			1999
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	533 308 $	309 841 $	**223 467 $**	180 972 $
Logiciels informatiques	1 483 526	865 174	**618 352**	443 744
Matériel informatique	867 100	757 042	**110 058**	111 118
Améliorations locatives	229 161	25 463	**203 698**	133 659
	3 113 095 $	1 957 520 $	**1 155 575 $**	869 493 $

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais généraux non répartis est de 426 544 $ (411 159 $ en 1999).

9.
Créditeurs

	2000	1999
Comptes fournisseurs	**1 255 678 $**	880 827 $
Salaires et retenues sur salaires	**432 775**	342 868
Cotisations à l'ICCA	**748 407**	889 737
Taxe de l'Office des professions du Québec	**257 975**	269 772
Dû au Fonds d'assurances de l'OCAQ, sans intérêt	**183 123**	89 601
Provision pour réclamations	**450 000**	–
	3 327 958 $	2 472 805 $

10.
Produits reportés

	2000			1999
	Fonds d'administration générale	Fonds de formation professionnelle	**Total**	Total
Solde d'ouverture	1 047 181 $	795 048 $	**1 842 229 $**	1 520 538 $
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 047 181)	(795 048)	**(1 842 229)**	(1 327 540)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	1 012 860	–	**1 012 860**	1 649 936
Solde de clôture	1 012 860 $	– $	**1 012 860 $**	1 842 934 $

Les produits reportés inclus dans le Fonds d'administration générale au 31 mars 2000 proviennent principalement de l'encaissement de cotisations de 2000-2001 facturées au cours de l'exercice.

11.
Virements interfonds

À la dissolution du Fonds de formation professionnelle le 31 mars 2000, le Bureau de l'Ordre a autorisé les virements suivants totalisant 911 014 $: un montant de 310 000 $, correspondant aux avances initialement consenties au Fonds d'administration générale et un montant de 601 014 $ au Fonds d'orientation PFP.

De plus, le Bureau de l'Ordre a autorisé un virement de 300 000 $ du Fonds d'administration générale au Fonds des regroupements.

12.
Engagements

Fonds d'administration générale

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 5 938 176 $.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 691 297 $ en 2001, de 693 445 $ en 2002 et 2003, de 754 857 $ en 2004 et de 760 440 $ en 2005. Au cours de l'exercice, l'Ordre a été relocalisé dans de nouveaux locaux sans aucune modification quant à la durée et aux obligations relatives au bail. Conséquemment, le solde non amorti des améliorations locatives au 1er avril 1999, d'un montant de 133 659 $, a été radié et imputé à l'encontre de l'avantage incitatif reporté.

De plus, l'Ordre a conclu trois contrats de location de matériel bureautique échéant en août 2001, en novembre 2002 et en septembre 2005, qui prévoient des engagements de 125 217 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 41 476 $ en 2001, de 33 077 $ en 2002, de 22 284 $ en 2003 et de 11 491 $ en 2004 et 2005.

13.
Éventualités

Le Fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations relatives à des membres totalisant 895 000 $, calculées conformément au « Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec ». La Cour supérieure a condamné l'Ordre à verser des indemnités à certains réclamants pour un montant total de 385 500 $. La direction de l'Ordre conteste vigoureusement ce jugement et a porté celui-ci en Cour d'appel. Des provisions suffisantes ont été constituées dans les états financiers pour pourvoir aux pertes pouvant en résulter.

14.
Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice, le Bureau de l'Ordre a adopté une résolution pour la facturation d'une cotisation spéciale de 75 $ par membre au cours du prochain exercice afin de pourvoir aux besoins actuels et futurs du Fonds d'indemnisation.

15.
Régime de retraite

L'Ordre pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière pour le bénéfice de ses employés et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon la dernière évaluation actuarielle en date du 1er janvier 1998, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1999 s'élevait à 3 020 200 $ (2 682 400 $ au 31 décembre 1998) et l'actif net de la caisse de retraite était évalué à 3 628 400 $ (3 174 000 $ au 31 décembre 1998). La charge de retraite imputée aux résultats de l'exercice est de 150 900 $ en 2000 (135 700 $ en 1999). Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 127 800 $ (113 300 $ en 1999). L'écart de 23 100 $ entre la charge de retraite et les cotisations versées est imputé aux créditeurs.

16.
Fonds d'assurances de l'OCAQ

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé au Fonds d'assurances de l'OCAQ un montant de 30 000 $ (30 000 $ en 1999) en honoraires de gestion. Cette opération entre apparentés a été comptabilisée à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Ce montant est inclus sous la rubrique « Produits — Autres ».

Renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurances de l'OCAQ au 31 mars 2000 :

	2000	1999
Total de l'actif	4 715 063 $	4 491 476 $
Actif net	3 706 425 $	3 736 042 $
Produits :		
Intérêts	222 072 $	210 660 $
Gain (perte) sur vente d'obligations	(413)	115 425
Ristourne nette de l'exercice	901 729	842 180
Redevances des assureurs	45 851	140 172
	1 169 239 $	1 308 437 $
Crédits aux participants	1 078 662 $	907 774 $
Charges	120 194 $	118 042 $
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement	204 884 $	638 924 $
Activités d'investissement	(204 884) $	(638 924) $

17. Redressement sur exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'Ordre a modifié rétroactivement la comptabilisation des comptes des regroupements régionaux afin de refléter les produits et les charges ainsi que les actifs et les passifs des regroupements régionaux. Auparavant, seules les contributions de l'Ordre aux regroupements régionaux étaient comptabilisées à titre de charges à l'état des résultats. Pour l'exercice précédent, l'effet de cette modification s'est traduit par la création d'un fonds pour les regroupements régionaux (Fonds des regroupements) ainsi que par une augmentation du solde de ce fonds, au 1er avril 1998, de 219 172 $ et par une augmentation des autres produits, des charges de marketing et communications, des actifs et des passifs du même fonds au 31 mars 1999 pour des montants respectifs de 164 231 $, 205 774 $, 194 222 $ et 16 593 $.

Les actifs, les passifs ainsi que le solde du Fonds des regroupements au 1er avril 1999 ont été augmentés respectivement de 194 222 $, de 16 593 $ et de 177 629 $ pour refléter cette modification.

Tableau
DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, 426 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi à l'Examen final uniforme et terminé leur stage.

Depuis le 31 mars 1999, il y a eu une augmentation nette de 122 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 16 276.

Marie-France Langlois, CA
Contrôleure

Effectif au 31 mars 1999 — 16 154

Inscriptions au Tableau de l'Ordre		488
Par voie d'examen, selon l'article 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*	426	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la *Loi sur les comptables agréés*	5	
Par réintégration	57	
Retraits du Tableau de l'Ordre		366
Décès	57	
Démissions	211	
Non-paiement des sommes dues	96	
Décisions du Comité de discipline	2	

Effectif au 31 mars 2000 — 16 276

Répartition des membres par région électorale		16 276
Montréal	10 495	
Québec	2 095	
Trois-Rivières	503	
Cantons de l'Est	365	
Outaouais	234	
Nord-Est	256	
Abitibi-Témiscamingue	195	
Saguenay—Lac-Saint-Jean	292	
Canada, hors du Québec	1 227	
Hors du Canada	614	

Tableau des candidats à l'exercice de la profession

Au 31 mars 2000, 1 337 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 131 de moins qu'à la même date en 1999. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

Candidats inscrits au 31 mars 1999		1 468
Inscriptions au Tableau des candidats		430
Par voie d'inscription	418	
Par réintégration	12	
Retraits du Tableau des candidats		561
Agrément	426	
Démissions, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Examen final uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif	135	
Candidats inscrits au 31 mars 2000		1 337

Décès

James Aitken, CA
Lewis Daniel Aronoff, CA
Michael Bacal, CA
Richard Baril, CA
Georges-André Bélanger, CA
David Belhumeur, FCA
Alfred Luther Bell, CA
Alain Belzile, CA
Marcel Bernier, CA
André Bleau, CA
Paul E. Brunet, CA
Robert George Buckingham, FCA
Claude Charbonneau, CA
Cajetan Côté, CA
Roger Couture, CA
Gilles Dallaire, FCA
Duncan Howard Davidson, CA
Robert De Coster, FCA
Denis Dion, CA
Steven Drabin, CA
H. Paul Duhamel, CA
William Dunkerley, CA
Thomas Dunne, CA
Norman Elias, CA
Hubert Gauthier, CA
Aubrey W. Goodman, CA
Jean-Marc Henri, CA
Yvon Huard, CA
Richard Edwin Humphrey, CA
Claude Jean, CA
E. Leslie Jowett, CA
Allan William King, CA
Louis Herman Kovitch, CA
Eddie Kozlov, CA
Chantal Langlois, CA
John Lawand, CA
Maurice Levy, CA
John Lewis Lindell, CA
Conrad Lussier, CA
John Archibald MacDonald, CA
Brian Markland, CA
Henri Masson, CA
Theodore Stephe Mayoff, CA
Maurice Messier, CA
Jean Morency, CA
George Morris, CA
John Stewart Morrison, CA
George Earl Mundy, CA
Maurice Richard Ouellette, CA
Gibson Peck, CA
Earl A. Pelton, CA
Jean-Pierre Picotte, CA
Vincent Michael Scott, CA
Marc Therien, CA
Joseph Ticoll, CA
Neville Desmond Tudor, CA
Bernard Verronneau, CA

Rapport DU SYNDIC

Notons que la Direction du syndic a enregistré cette année une diminution de 30 % du nombre de plaintes déposées contre les membres. En revanche, les plaintes sont de plus en plus complexes.

En plus de traiter les dossiers recensés dans le tableau ci-contre, la Direction du syndic a eu plusieurs entretiens avec des membres et des plaignants au cours de l'exercice. Elle a en outre reçu 4 549 appels téléphoniques, soit un nombre comparable à celui de l'année précédente. De plus, la Direction du syndic a répondu à une abondante correspondance relative à des demandes de renseignements portant sur la déontologie, la publicité, la conciliation et l'arbitrage des comptes d'honoraires.

Le rapport du syndic ne tient pas compte des plaintes privées, s'il en est, portées en vertu de l'article 128 du *Code des professions*, ni des activités du Comité de révision des plaintes constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*.

Louis-G. Branchaud, FCA
Syndic

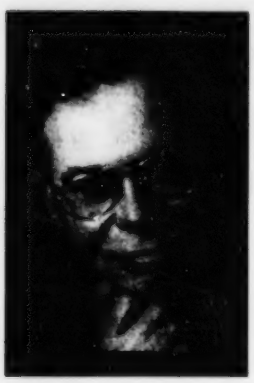

Exercices terminés le 31 mars		2000		1999
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du syndic				
Dossiers reportés de l'an dernier		21		21
Nouveaux dossiers		136		176
		157		197
Plaintes déposées devant le Comité de discipline		9		8
Dossiers réglés		114		168
Dossiers reportés à l'an prochain		34		21
		157		197
Plaintes déposées par le syndic devant le Comité de discipline				
Plaintes reportées de l'an dernier		3		5
Nouvelles plaintes déposées		9		8
		12		13
Plaintes entendues avec décisions rendues		8		10
Plaintes reportées à l'an prochain :				
Plaintes en audition	—		1	
Plaintes devant être entendues	2		2	
Plaintes en appel	—		—	
Plaintes en délibéré	2	4	—	3
		12		13
Conciliation de comptes d'honoraires				
Dossiers reportés de l'an dernier		17		21
Nouveaux dossiers		59		68
		76		89
Dossiers réglés		63		72
Dossiers reportés à l'an prochain		13		17
		76		89

Rapports
DES COMITÉS STATUTAIRES

Arbitrage
DES COMPTES DES MEMBRES

André Lafond, CA
Président

Monique Jacob, CA
Bertrand Lachance, CA
Monique Lemire, CA
Jean-Marie Pomerleau, CA
Me René Roy, CA
Gary Wechsler, CA
Morris Werbin, CA

Claudette Roberge
Secrétaire

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Comité d'arbitrage des comptes des membres a reçu six nouvelles demandes. Cinq demandes ont été traitées, dont une reportée de l'exercice précédent, et deux auditions doivent être tenues incessamment.

En ce qui concerne les cinq demandes traitées, le Comité a réduit le compte soumis dans deux cas, et a maintenu le compte soumis dans un autre cas. Le Comité a entériné un règlement intervenu entre les parties dans un cas et doit rendre une décision dans un autre cas.
Le Comité s'est réuni cinq fois pour traiter les cinq demandes.

Le président du Comité,
André Lafond, CA

Discipline

M^e Guy Marcotte
Président

Madeleine Bergeron, CA
Marcel Besner, CA
Louise Cloutier, CA
Stephen I. Coplan, CA
Jean-Pierre Delisle, CA
Robert Desforges, CA
Frank Di Tomaso, FCA
Paul Dumas, CA
Yvon Fortin, FCA
Pierre Gauvreau, FCA
Jean-Guy Laliberté, FCA
Richard Miller, CA
Ronald Singer, FCA

Claudette Roberge
Secrétaire

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité de discipline a été saisi de neuf nouvelles plaintes et d'une demande de réinscription. Ces plaintes portaient sur les aspects suivants :

- conflit d'intérêts (trois plaintes);
- non-respect des normes (deux plaintes);
- refus de répondre au syndic (une plainte);
- fraude et manque d'intégrité (deux plaintes);
- absence d'assurance-responsabilité professionnelle (une plainte).

Division présidée par M^e Guy Marcotte, président du Comité

Cette division a été saisie de huit nouvelles plaintes et d'une demande de réinscription.

Neuf plaintes ont été traitées, dont trois reportées de l'exercice précédent et une demande de réinscription. Ces dossiers ont nécessité dix jours d'audition. Le Comité de discipline a maintenu huit plaintes. Dans le cas de la demande de réinscription, le Comité a recommandé au Bureau la réinscription. Les trois autres plaintes doivent faire l'objet d'une enquête et d'une audition prochainement. Deux décisions sur la culpabilité et la sanction sont présentement en délibéré.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- pour avoir agi en conflit d'intérêts : amende de 1 000 $ par chef d'accusation, réprimande et condamnation au paiement des frais;
- pour production de documents fallacieux ou erronés : amende de 3 000 $, réprimande et condamnation au paiement des frais;
- pour manque d'intégrité dans l'exercice de la profession : radiation temporaire de huit ans, ordonnance de publication et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes : amende de 7 000 $ et condamnation au paiement des frais.

Division présidée par M^e Micheline Leclerc, présidente suppléante du Comité

Cette division a été saisie d'une nouvelle plainte. Deux plaintes ont été traitées, dont une reportée de l'exercice précédent. Ces plaintes ont nécessité une journée d'audition.

Les sanctions suivantes ont été imposées :

- pour défaut de respecter les normes : amende de 600 $, réprimande et condamnation au paiement des frais;
- pour refus de remettre des documents au syndic : amende de 2 000 $, réprimande et condamnation au paiement des frais.

Tribunal des professions

Une décision du Comité de discipline a été portée en appel. À la suite de la présentation d'une requête pour rejet d'appel, l'appel a été rejeté, maintenant ainsi la décision du Comité de discipline. Deux décisions d'un exercice précédent sont toujours pendantes devant ce tribunal.

Le président du Comité,
M^e Guy Marcotte

Fonds D'INDEMNISATION

Paul Noiseux, FCA
Président

Gérard Caron, FCA
Michael Hayes, FCA
Marie-Andrée Pilon, membre du public

Me Christiane Brizard
Secrétaire

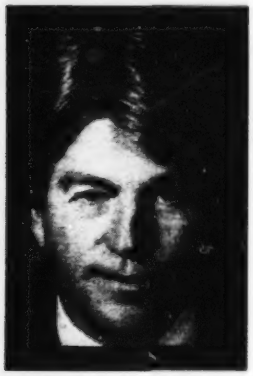

Au cours de l'exercice 1999-2000, 13 nouvelles réclamations ont été reçues. Deux d'entre elles visaient un comptable agréé ayant déjà fait l'objet de réclamations à l'égard desquelles le Comité du fonds d'indemnisation avait présenté des recommandations.

Onze réclamations visant un autre comptable agréé sont présentement à l'étude.

Le Comité s'est réuni à quatre occasions.

À la suite d'un jugement de la Cour supérieure révisant certaines décisions du Comité administratif de l'Ordre relatives à des réclamations présentées en 1997 et 1998, l'Ordre a été condamné à payer des indemnisations totalisant 385 500 $ à neuf réclamants. Le Comité du fonds d'indemnisation a recommandé au Comité administratif d'en appeler dudit jugement devant la Cour d'appel. Une inscription en appel a dûment été déposée le 20 décembre 1999.

Le président du Comité,
Paul Noiseux, FCA

formation PROFESSIONNELLE

Lyn S. Sachs, FCA *
Présidente

Nancy Apikian, CA
Nathalie Doire, CA
Gail Fayerman, CA
Richard Flageole, FCA
Colette Gauthier, CA *
Claude Gauvin, FCA
Jocelyne Gosselin, FCA *
Yvon Houle, CA
André Hurtubise, FCA
Andrée Lafortune, FCA *
Pascale Lapointe, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jean-Hugues Rioux, CA
Louise Roby, CA
Yvon St-Amour, représentant du ministère de l'Éducation *
Francine Turmel, CA

Diane Messier-Marcotte, CA
Secrétaire

** Membres du Comité de la formation des comptables agréés (décret 1027-97)*

Membres du Comité consultatif et d'orientation du Programme de formation professionnelle

- François Brouard, CA
- Andrée Daoust, CA
- Jean-Pierre Dubeau, FCA
- Daniel McMahon, FCA
- Lucette Poliquin, CA
- Hélène Racine, CA
- Anne Tremblay, CA
- Diane Messier-Marcotte, CA, *secrétaire*

Après plusieurs années d'efforts consacrés à l'élaboration de notre nouveau PFP, nous sommes très heureux de voir ceux-ci récompensés par le taux de réussite extraordinaire à l'EFU de 1999. Cette réussite est en grande partie attribuable au partenariat établi entre l'Ordre, les universités et les maîtres de stage.

Notre défi actuel consiste à continuer sur cette lancée et à maintenir le matériel de formation à jour. Nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte que le PFP demeure un programme de pointe faisant l'envie de nombreuses autres provinces.

Nous avons également consacré un temps considérable à l'évaluation des propositions de modifications à apporter à notre système de formation et nous sommes relativement satisfaits de l'orientation actuelle de la réforme. Nous avons été en mesure d'influer de façon importante sur cette orientation par l'entremise de nos groupes de discussion, et au moyen de commentaires écrits et de rencontres avec des représentants de l'ICCA.

Cette année était également notre première année de travail à titre de comité statutaire. Souhaitant œuvrer dans un esprit de partenariat, nous avons considéré que l'ajout d'un membre, provenant du ministère de l'Éducation, serait un avantage supplémentaire. Nous avons apprécié son point de vue « extérieur » et son expertise en matière de formation.

Le Comité consultatif et d'orientation du Programme de formation professionnelle a terminé la phase d'élaboration du matériel pédagogique. Il a soumis son rapport final au Bureau de l'Ordre le 25 novembre 1999. Les objectifs ont été dépassés et un surplus de 601 014 $ a été dégagé. Près de 50 missions ont été postées, en anglais et en français, sur le site Web du PFP. Depuis l'implantation du programme en 1998, on compte 670 inscriptions d'étudiants au PFP et près de 4 600 consultations du site des missions. Compte tenu de la réforme de la formation en cours sur le plan national à la suite du projet Vision, le Comité a recommandé de transférer les surplus dans un nouveau Fonds d'orientation du PFP en vue de l'arrimage du programme avec la Grille de compétences, ainsi que de la mise en place de nouvelles mesures d'évaluation et d'une adaptation éventuelle du matériel pédagogique.

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à ce projet d'envergure.

La présidente du Comité,
Lyn S. Sachs, FCA

Inspection PROFESSIONNELLE

Richard Boucher, CA
Président

Yves Montpetit, CA
Vice-président

Marco Berretta, CA
André Bérubé, CA
Isidore Bouchard, CA
Serge Charbonneau, CA
Claude Choquette, FCA
Pierre Désilets, CA
Christiane Dubois, CA
Yves Giard, CA
Serge Gourde, CA
Dominique Racine, CA
Louise Trépanier, CA
Élyse Villemaire, CA

Ginette Lussier-Price, FCA
Secrétaire

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	2000	1999
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	546	556
En suspens au début de l'exercice	4	6
	550	562
En suspens à la fin de l'exercice	10	4
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	540	558
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	463	491
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	77	67
	540	558
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	84	81
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire	4	9
Nombre de membres dont le dossier a été transmis au syndic	0	1
Nombre de membres inspectés	1 236	1 415
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	6	5
Nombre d'enquêtes particulières	0	1

L'inspection de 546 unités a nécessité environ 617 jours-personne au cours de l'année. Nous avons accordé une attention toute particulière à la présentation des états financiers tout en procédant à l'inspection des dossiers comportant des missions de vérification, d'examen et de compilation. Le Comité a constaté que 91 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection.

Le travail a été effectué par le Service de l'inspection professionnelle, composé de Ginette Lussier-Price, FCA, directeur de la Direction de l'inspection et de la pratique professionnelle, de Martine Picard, CA, directrice adjointe de l'inspection, de Monique Papineau, CA, et Nicole Parent, CA, inspectrices professionnelles permanentes ainsi que des inspecteurs contractuels suivants :

- Jean Boudreau, CA
- Guy Godin, CA
- Simon Jean, CA
- Christine Lacasse, CA
- Alain Leprohon, CA
- Sylvain Moisan, CA
- Pierre O. Oligny, CA

Inspection
PROFESSIONNELLE (SUITE)

Réalisations

- Au cours de l'exercice, un sous-comité du Comité d'inspection a entrepris une réflexion concernant la méthode de sélection des dossiers.

- Dans le cadre de l'élargissement de son mandat, le Comité a procédé à l'inspection de deux mandats de juricomptabilité.

- En collaboration avec la Direction du marketing et des communications, nous avons créé la section inspection professionnelle sur le site Internet de l'Ordre des comptables agréés du Québec afin d'établir un moyen de communication efficace et rapide avec nos membres.

Supervision du droit d'exercice

En vertu de l'article 1 du « Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec », le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à quatre praticiens qui n'ont pas satisfait aux normes, et il a recommandé d'imposer un nouveau stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à neuf praticiens qui n'ont pas réussi à corriger leurs faiblesses pendant leur stage précédent.

Sommaire des cas transmis au syndic

***Dérogations au* Code de déontologie**

Les 27 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Manquements à la règle d'indépendance	4
Exercice de la fiscalité en société par actions	16
Pratique illégale	6
Renoncement d'avance aux honoraires	1
	27

Devoirs et obligations envers le client

De plus, le Comité a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier d'un membre au syndic parce qu'il a contrevenu à l'article 3.01.01 du *Code de déontologie* (non-reconnaissance de ses limites).

Programme général d'inspection

Le sixième tour d'inspection qui prévoit l'inspection de tous les bureaux selon un cycle de quatre ans a débuté cette année. Au cours de l'exercice 2000-2001, nous prévoyons procéder à l'inspection de 388 bureaux et à la réinspection de 35 bureaux n'ayant pas satisfait aux normes, ainsi qu'à la première inspection de 86 bureaux. Ces inspections devraient nécessiter 654 jours-personne.

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 100 jours-personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant de Montréal, de Québec, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Beauce et de la Montérégie.

Le président du Comité,
Richard Boucher, CA

Révision des plaintes

André Paquin, CA
Président

Suzanne Lalonde
Léo Linteau, CA
Me Victoria Percival-Hilton
Céline Plamondon, CA
Daniel Rocheleau, CA
Morris Werbin, CA

Membres substituts :
G. André Harel, FCA
Michel Perreault

Claudette Roberge
Secrétaire

Le Comité de révision des plaintes rejetées par le syndic de l'Ordre a reçu trois nouvelles demandes de révision durant l'exercice 1999-2000. Le Comité s'est réuni à quatre occasions pour traiter deux demandes de l'exercice précédent et trois nouvelles demandes de l'exercice courant.

Le Comité a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte relativement aux cinq demandes. Quatre décisions ont été rendues dans les délais requis et une décision a été rendue dans des délais additionnels consentis par le plaignant. Aucune demande de révision n'est présentement en suspens.

En début d'exercice, un nouveau membre a comblé un poste vacant au sein du Comité.

Le président du Comité,
André Paquin, CA

Personnel DE L'ORDRE

COMITÉ DE DIRECTION
(de gauche à droite)

Daniel Benard, CA
Christine Montamat, M.B.A., CA
Evelyn Paquin, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Gérard Caron, FCA
Diane Messier-Marcotte, CA
Louis-G. Branchaud, FCA
Marc-André Varin, M.B.A.
Christiane Brizard, avocate

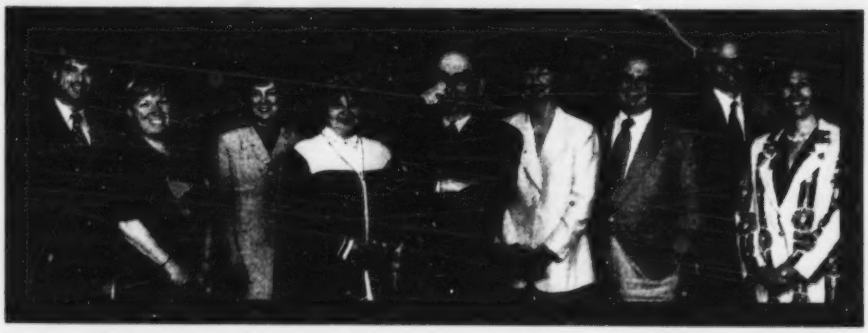

BUREAU DE LA DIRECTION

Président-directeur général et secrétaire général
Gérard Caron, FCA
Secrétaires de direction
Ginette Champagne
Laurence Hurtubise

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice
Evelyn Paquin, CA
Contrôleure
Marie-France Langlois, CA
Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Agentes, Tableau des membres
Réna Fournier
Carole Pharand
Technicienne en administration
Joanne Legendre
Adjointe administrative
Renée Lortie
Préposé, Comptabilité
Daniel Pelletier
Technicienne en comptabilité
Lorraine Young
Coordonnatrice, Technologie informatique
Patricia Annesley
Responsable, Soutien du réseau local
Michel Yafalian
Agent, Ressources humaines et administration
Éric Simoneau

AFFAIRES JURIDIQUES / GREFFE

Directrice
Christiane Brizard, avocate
Adjointe administrative para-juridique
Constance Jalette
Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes
Claudette Roberge

DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION

Directrice
Christine Montamat, M.B.A., CA
Adjointe administrative
Suzanne Racette

FORMATION CONTINUE

Directeur
Daniel Benard, CA
Agente, Contact-employeurs
Georgette Brinberg
Responsable du fonctionnement, Formation continue
Kevin Butler (jusqu'en janvier 2000)
Marie-Claude Cardinal (depuis février 2000)
Coordonnatrices, Formation continue
Liselène Dind
Stéphane Lahaie (par intérim)
Lauraine Ouellette (jusqu'en septembre 1999)
Adjointes administratives, Formation continue
Pauline Champagne (depuis septembre 1999)
Diane Fortin
Adjointe administrative, Publications
Pierrette Savard

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Directrice
Diane Messier-Marcotte, CA
Directrice adjointe
Andrée Daoust, CA
Anne Tremblay, CA (jusqu'en septembre 1999)
Rédactrice et réviseure, Programme de formation professionnelle
Andrée Daoust, CA (jusqu'en septembre 1999)
Agente, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Manon Locas
Adjointes administratives
Geneviève Bouchard (depuis décembre 1999)
Marie-Josée Hamel (depuis mai 1999)
Coordonnatrice, Développement et clientèles
Christine Pépin, CA
Coordonnatrice, Services aux candidats
Katerine Robitaille

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directeur
Ginette Lussier-Price, FCA
Directrice adjointe, Inspection
Martine Picard, CA
Inspectrices professionnelles
Monique Papineau, CA
Nicole Parent, CA
Responsable du fonctionnement, Inspection
Danielle Arcudi
Adjointe administrative
Lise Bureau
Agente administrative, Cabinets de CA
Cornelia Cazan
Chargée de projets, Pratique professionnelle
Micheline Coderre, CA
Coordonnateur, Pratique professionnelle
Jean Villeneuve, CA
Adjointe administrative, Pratique professionnelle
Mary Young

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Directeur
Marc-André Varin, M.B.A.
Coordonnateur, Publications
Paul-Marcel Adam
Technicienne en infographie
Marie-Claude Cardinal (jusqu'en février 2000)
Adjointe administrative
Louise Castonguay
Chef de l'information
François De Falkensteen
Commis
Pauline Duguay
Coordonnatrice, Développement de marchés
Maryse Dumais (en congé de maternité, départ septembre 1999)
Lauraine Ouellette (par intériem)
Coordonnateur, Développement et production Internet
Bruno Dupuis
Coordonnatrice, Administration
Rozane Gratton
Préposée à la cafétéria
Marguerite Labelle
Réceptionniste
Liliane Picher

SYNDIC

Syndic
Louis-G. Branchaud, FCA
Syndic adjointe
Suzanne Filliatrault, FCA
Adjointe administrative para-juridique
Thérèse Coutu

Liste des comités
DE L'ORDRE ET DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans le rapport annuel (version intégrale) affiché sur le site Internet de l'Ordre (http://www.ocaq.qc.ca) et également sur CD-ROM.

Comités de l'Ordre

Activités de la formation continue
Administrations municipales
Assurances
CA en affaires et en industrie
Coopératives
Environnement
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux
Étude des exposés-sondages
Examen
Expertise de la profession
Femmes CA
Finances publiques
Fiscalité
Institutions d'enseignement
Regroupements régionaux
Relève
Responsabilité professionnelle et proportionnelle
Spécialisation
Terminologie française

Regroupements régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord
Cantons de l'Est
Est-de-l'Île
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie
Montérégie
Montréal-Centre
Ouest-de-l'Île
Outaouais
Québec – Chaudière, Appalaches
Saguenay–Lac-Saint-Jean